

- Novembre 2020 -

## Services professionnels

Dans le contexte d'isolement social, de la distanciation physique et de toutes autres mesures dues à la pandémie, nous sommes conscients que ces facteurs peuvent avoir un impact sur la santé mentale de nos jeunes. Ainsi, nous tenons à vous rappeler que des personnes-ressources telles que tuteurs, psychoéducateurs et techniciens en éducation spécialisée sont disponibles pour votre enfant.

 **819 379-5822** 

### Techniciens en éducation spécialisée:

Patsy Beaudoin : 1<sup>re</sup> secondaire  
Diane Girard : 2<sup>e</sup> secondaire  
Luc Gagné : FPT  
Josée Gaudreault : Dysphasie  
Valérie Pellerin : CCA  
Nathalie Ricard : ILSS

### Psychoéducateurs :

Bertrand Carle : 1<sup>re</sup> sec., et Présecondaire  
Philippe Deblois : 2<sup>e</sup> sec., FMS et Accès-DEP  
Marc Lépine : 3<sup>e</sup> secondaire  
Marie-Hélène Côté : 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire

## Plan de lutte à l'intimidation et à la violence

Vous trouverez ci-dessous la synthèse du Plan de lutte à l'intimidation et à la violence 2020-2021 de l'école secondaire des Pionniers.

Ce document destiné aux parents se veut un résumé explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence tel que prévu par l'article 75.1 de la Loi sur l'Instruction Publique.

 [Synthèse du plan de lutte](#)

## Scolarisation à distance

- Support informatique -

*Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy offre un support informatique aux élèves qui sont en formation à distance. Voici la procédure à suivre lorsqu'un problème informatique survient :*

**[Cliquez ici](#)**

## Modifications au Régime pédagogique

Des modifications importantes ont été apportées au Régime pédagogique concernant la première communication aux parents et les bulletins scolaires. Résumé des modifications :

- La première communication aux parents vous sera transmise avant le 20 novembre ;
- Deux bulletins seront transmis au lieu de trois.

[Cliquez ici](#) pour consulter la lettre d'information détaillée.

## Covid-19

### Mesures importantes à respecter

*Voici un rappel des mesures très importantes à respecter pour la santé de tous. Nous vous invitons à les remémorer à votre enfant :*

- *Port du couvre-visage en tout temps dans l'école ;*
- *Port du couvre-visage obligatoire sur la zone de terrain du débarcadère ;*
- *Port du couvre-visage obligatoire dans l'autobus (transport scolaire et STTR) ;*
- *Distance de 1 mètre entre les élèves et de 2 mètres avec l'adulte en tout temps ;*
- *Éviter la proximité de moins de 1 mètre à l'intérieur et à l'extérieur en tout temps (sauf dans le groupe bulle) ;*
- *Lavage des mains aussi souvent que possible ;*
- *Interdit de boire à la buvette, seul le remplissage de bouteille est permis.*

Voici une courte vidéo vous expliquant comment bien manipuler le couvre-visage : <https://www.youtube.com/watch?v=8hIFBPdDUN8>

***Il est de la responsabilité de l'élève d'apporter son  
couvre-visage tous les matins.***

## Rencontres de parents

Veillez prendre note que les rencontres de parents auront lieu le jeudi 12 novembre prochain entre 18 heures et 21 heures.

Étant donné les circonstances les rencontres se feront de façon virtuelle. Le jeudi 5 novembre prochain, vous recevrez par courriel la procédure à suivre pour prendre un rendez-vous virtuel avec les enseignants.

Notez que vous pouvez à tout moment communiquer avec l'enseignant ou le tuteur de votre enfant par courriel.

## Éducation à la sexualité

Le ministère de l'Éducation a annoncé que les contenus en éducation à la sexualité sont obligatoires pour tous les élèves du primaire et du secondaire depuis 2018-2019.

Vous retrouverez ci-dessous l'ensemble des contenus qui seront abordés cette année selon le niveau scolaire :

- [Secondaire 1](#)
- [Secondaire 2](#)
- [Secondaire 3](#)
- [Secondaire 4](#)
- [Secondaire 5](#)

## Absences des élèves

---

Toutes les absences doivent obligatoirement être motivées par le parent ou le tuteur de l'enfant. Autant pour l'élève présent à l'école que pour l'élève qui est en apprentissage en ligne.

Pour ce faire, l'autorité parentale doit téléphoner le matin même au surveillant d'élèves du niveau, en composant le 819 379-5822.

